13/12/2012

Qualité de l'air & transports

Le cas de l'agglomération lyonnaise

DÉBAT PUBLIC ANNEAU DES SCIENCES

Manuel MARQUIS, Directeur Territorial Ouest d'Air Rhône-Alpes

Air Rhône-Alpes

Débat public Anneau des sciences

www.air-rhonealpes.fr

1. L’air de l’agglomération lyonnaise est-il conforme à la réglementation ?

Air Rhône-Alpes

1. L'air de l'agglomération lyonnaise est-il conforme à la réglementation ?

NON

Des dépassements des valeurs réglementaires sont constatés pour le **dioxyde d'azote** (NO_2) et les **particules fines** (PM10) sur le territoire du Grand Lyon.

L'agglomération est concernée par le **contentieux européen** qui pourrait coûter plusieurs centaines de millions d'euros à la France à terme.

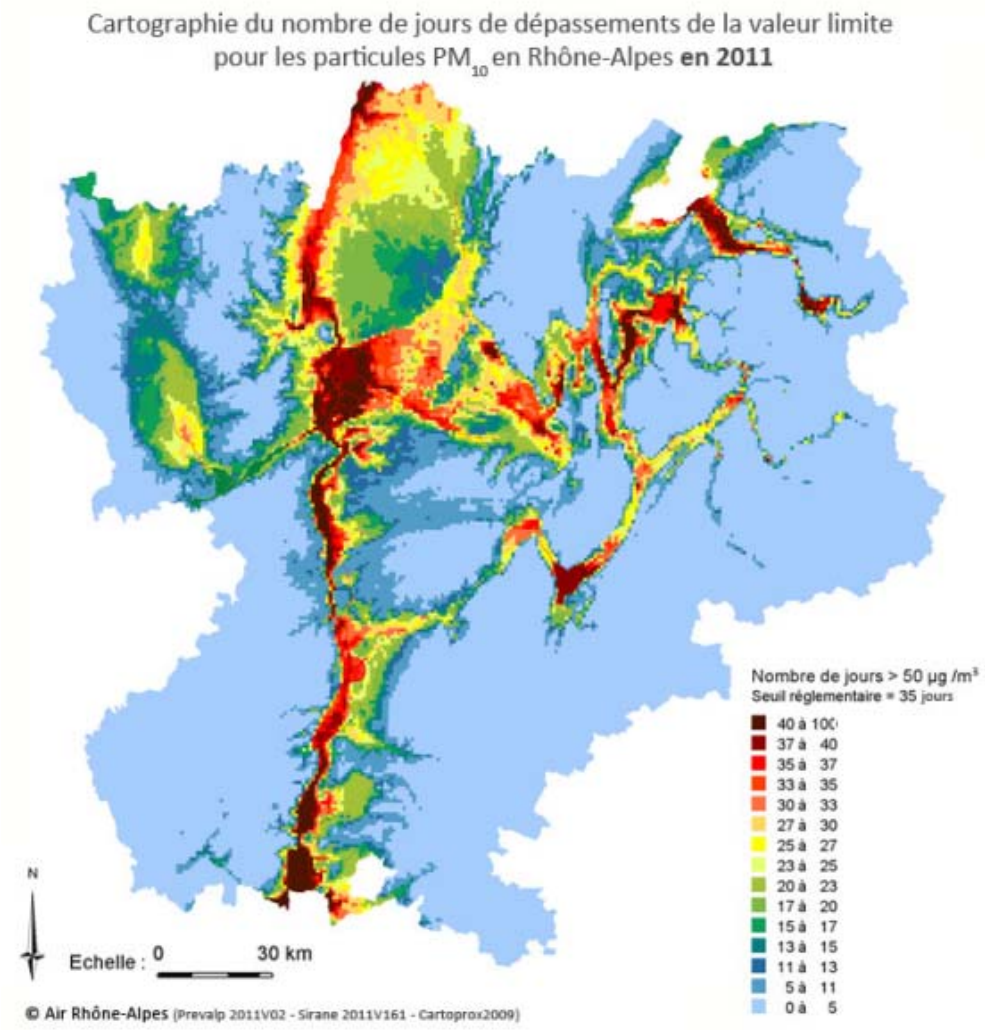

2. Quelle est la part du transport routier dans les émissions de ces polluants ?

Air Rhône-Alpes

2. Quelle est la part du transport routier dans les émissions de ces polluants ?

A l'échelle de l'agglomération lyonnaise et en moyenne sur une année, le secteur des transports est responsable de :

34 % des émissions de particules PM10

66 % des émissions d'oxydes d'azote.

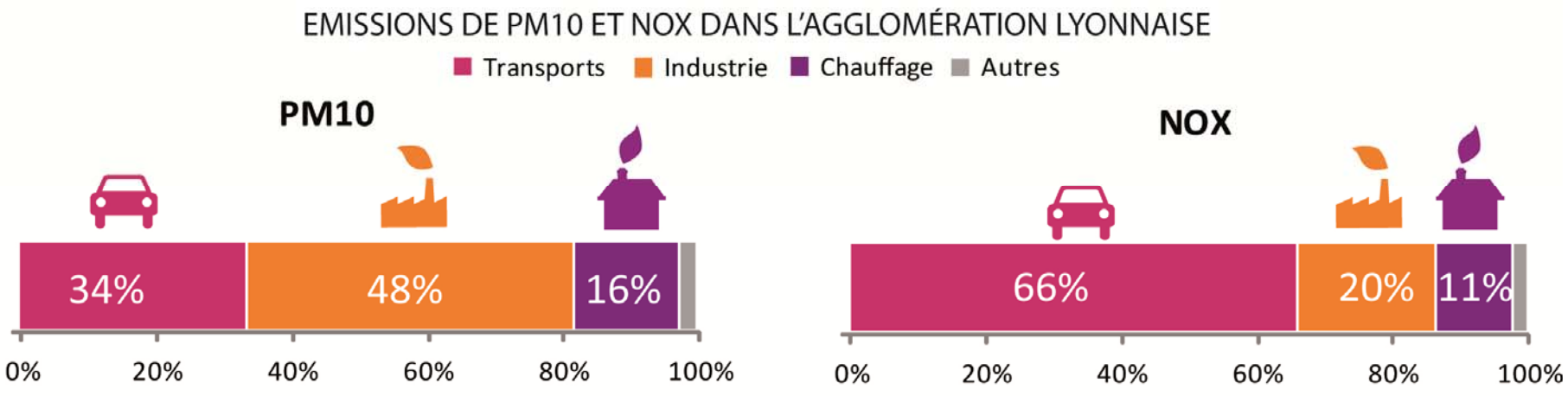

3. Quelle est la responsabilité des véhicules diesel ?

Air Rhône-Alpes

3. Quelle est la responsabilité des véhicules diesel ?

Le parc des **véhicules anciens** (en particulier les **Diesel** non équipés de filtres à particules fermés) est fortement émetteur de polluants

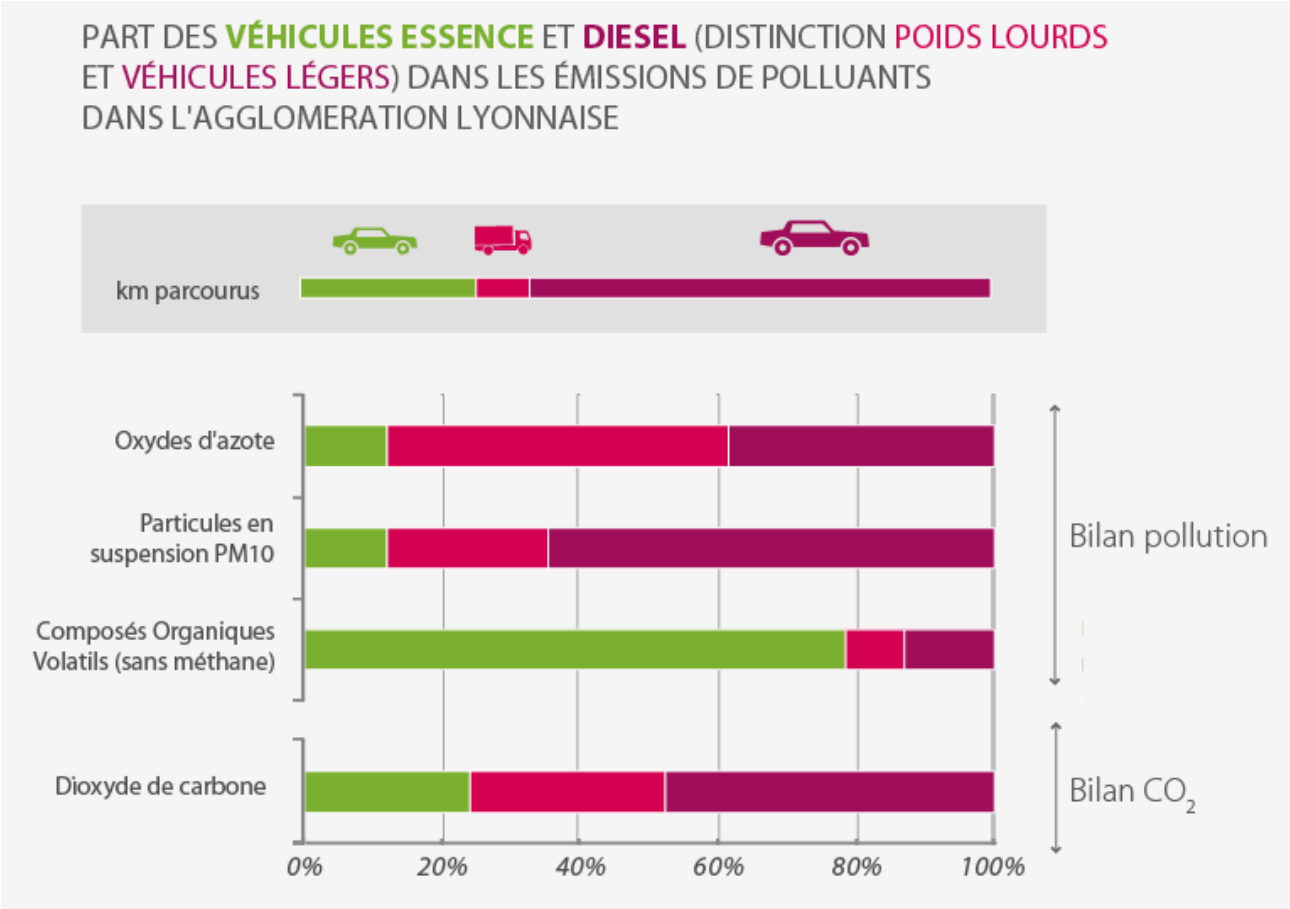

Les véhicules diesel assurent près de **3/4** des kilomètres parcourus dans l'agglomération et sont à l'origine de plus de **87 %** des émissions du trafic routier pour le NO_2 et les particules fines.

Quelles sont les zones les plus polluées dans l'agglomération lyonnaise ?

Air Rhône-Alpes

4. Quelles sont les zones les plus polluées dans l'agglomération lyonnaise ?

Les zones les plus exposées à la pollution atmosphérique se situent majoritairement au niveau des **grands carrefours routiers** ou en **bordure des voies rapides urbaines.**

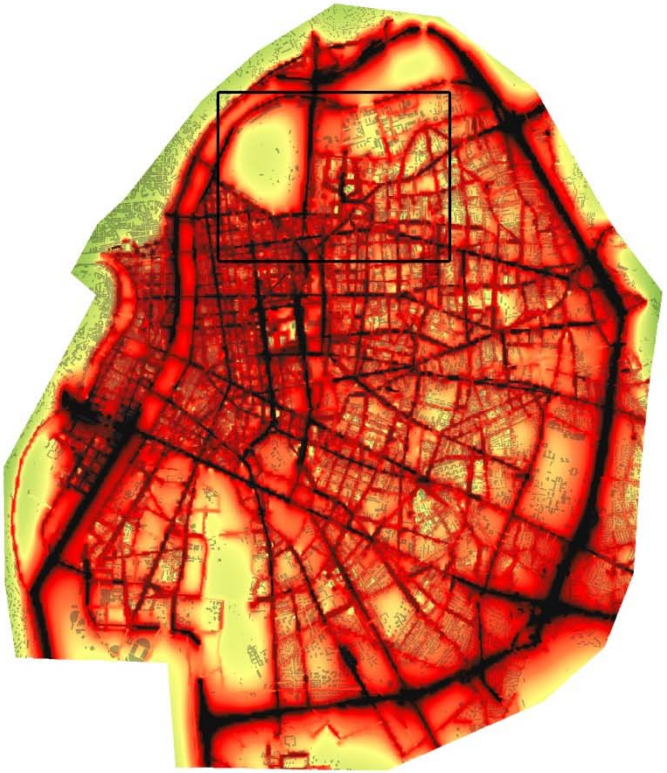

Concentration moyenne de NO_2 sur l'agglomération lyonnaise en 2011

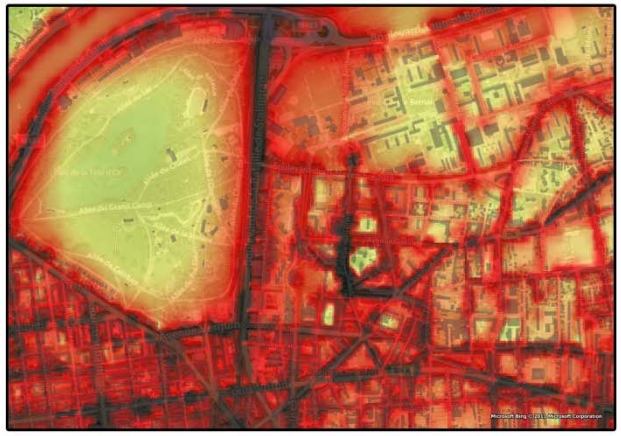

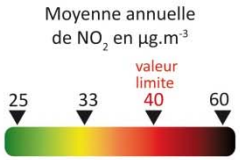

Les habitations et les bâtiments situés sur des bandes de 100 à 150 m de part et d'autre de la voie subissent l'influence de la pollution liée aux transports.

5. La situation va-t-elle s'améliorer ?

Air Rhône-Alpes

5. La situation va-t-elle s'améliorer ?

OUI…

Baisse des émissions

du transport routier estimée d'ici 2015 par rapport à 2007 sur l'agglomération lyonnaise (trafic en légère augmentation) :

- 23 % pour les PM10
- 32 % pour les NOx

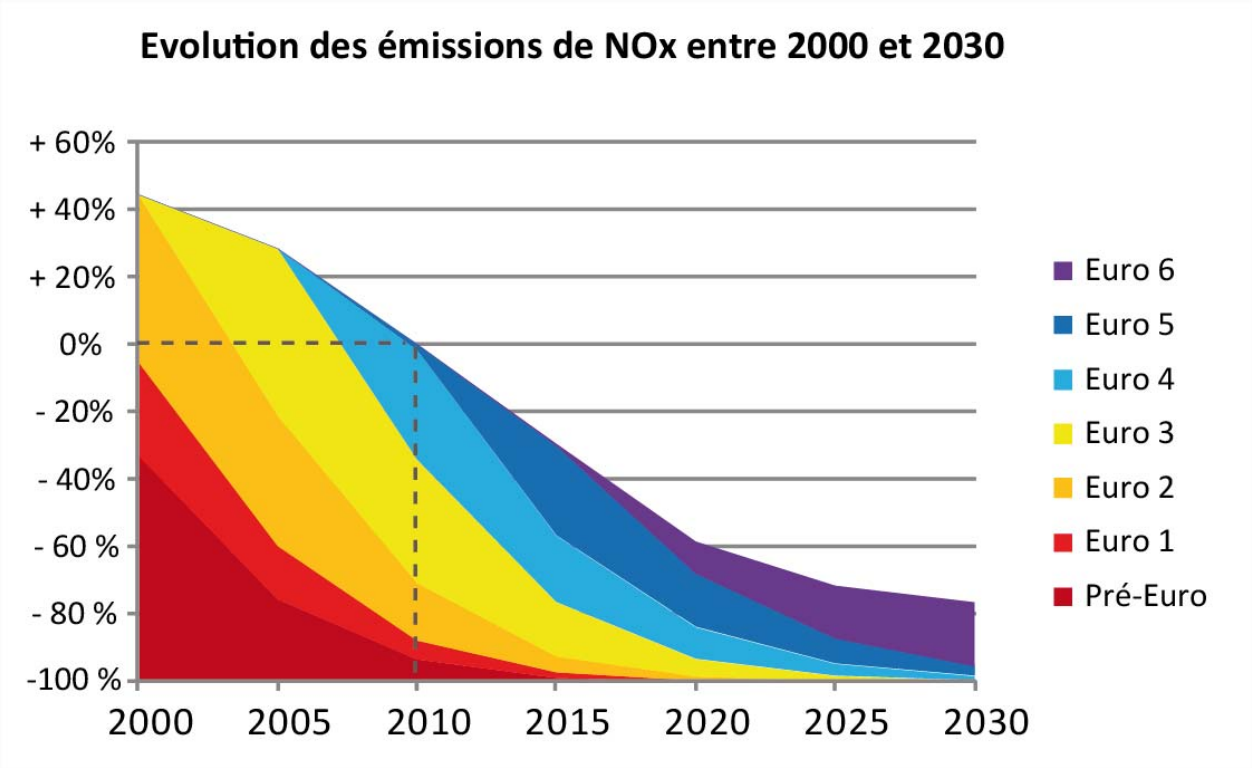

Cette réduction des émissions s'explique par l'amélioration technologique des véhicules conformément à l'évolution de la réglementation : **normes Euro**

5. La situation va-t-elle s'améliorer ?

Mais …

Les modèles d'Air Rhône-Alpes montrent que la population sera toujours exposée à des dépassements réglementaires à l'horizon 2015.

Exposition de la population à l'horizon 2015 :
180 700 habitants encore exposés à des dépassements réglementaires de PM10
62 900 habitants encore exposés à des dépassements réglementaires de NO_2

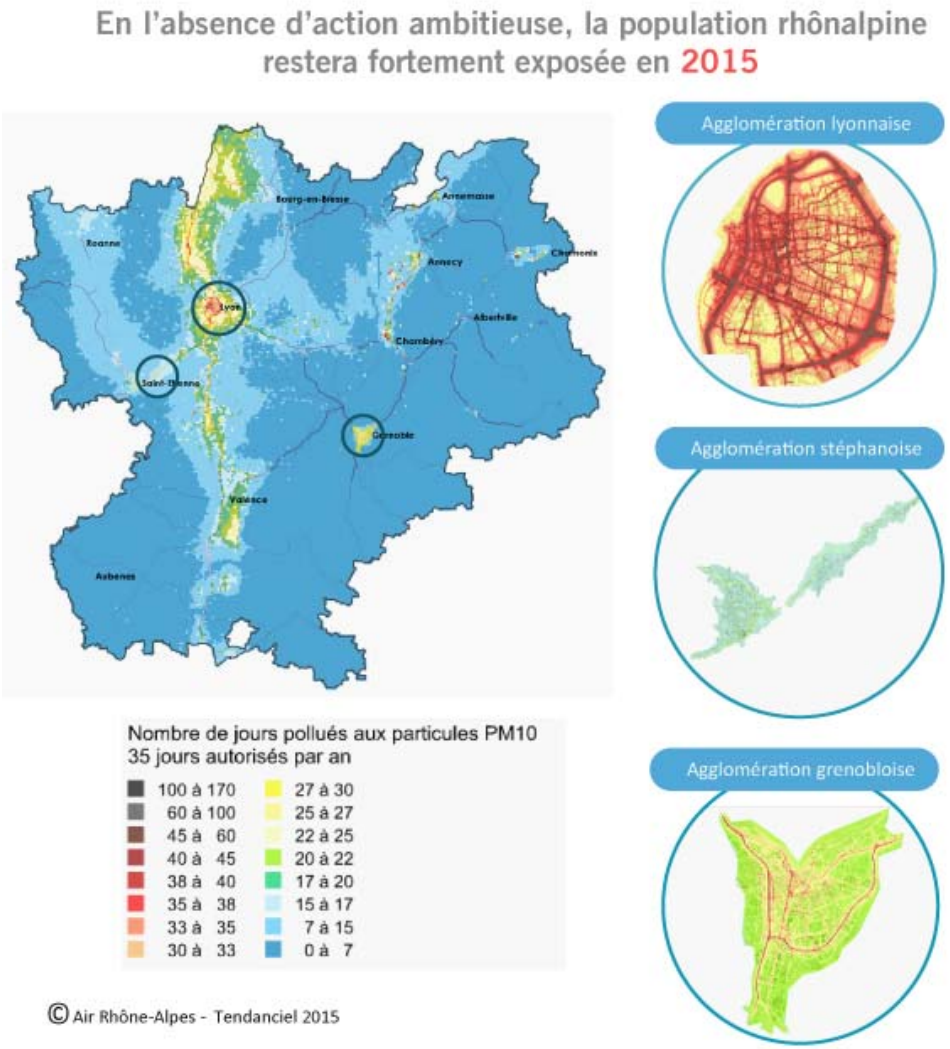

6. Comment agir ?

Air Rhône-Alpes

6. Comment agir ?

2 leviers pour réduire l'exposition des populations au sein des plans d'actions (SRCAE, PPA, ZAPA, PDU, PLU…) :

- **La réduction des niveaux de pollution**
- **L'adaptation de l'urbanisme**

Diminuer les niveaux de pollution

Réduire les émissions de polluants

+

Adaptation de l'urbanisme

Adapter les bâtiments les plus exposés et /ou éloigner les populations des zones les plus polluées

=

Réduire l'exposition de la population

6. Comment agir ?

La réduction des émissions liées au transport :

Remplacer les véhicules les plus anciens

Accélération du renouvellement du parc roulant
au moyen de politiques volontaristes (ZAPA ?)

Moduler le trafic

Développement de la mobilité urbaine en modes doux

Optimisation des transports de marchandises

Réduire la vitesse de circulation

Malgré ces actions, les simulations prospectives montrent la subsistance de **zones de surexposition « résiduelles »,** notamment en bordures de voiries.

7. Les « points noirs » environnementaux pourront-ils être résorbés ?

Air Rhône-Alpes

7. Les « points noirs » environnementaux pourront-ils être résorbés ?

OUI en adaptant l'urbanisme

Développer **un urbanisme qui ne favorise pas l'implantation permanente de populations** sur les zones proches des axes

Envisager la mise en place de **mesures de protection** sur les bâtiments existants les plus exposés.

Les **bâtiments accueillant des publics « sensibles »** à la pollution atmosphérique devront faire l'objet d'une **vigilance particulière**.

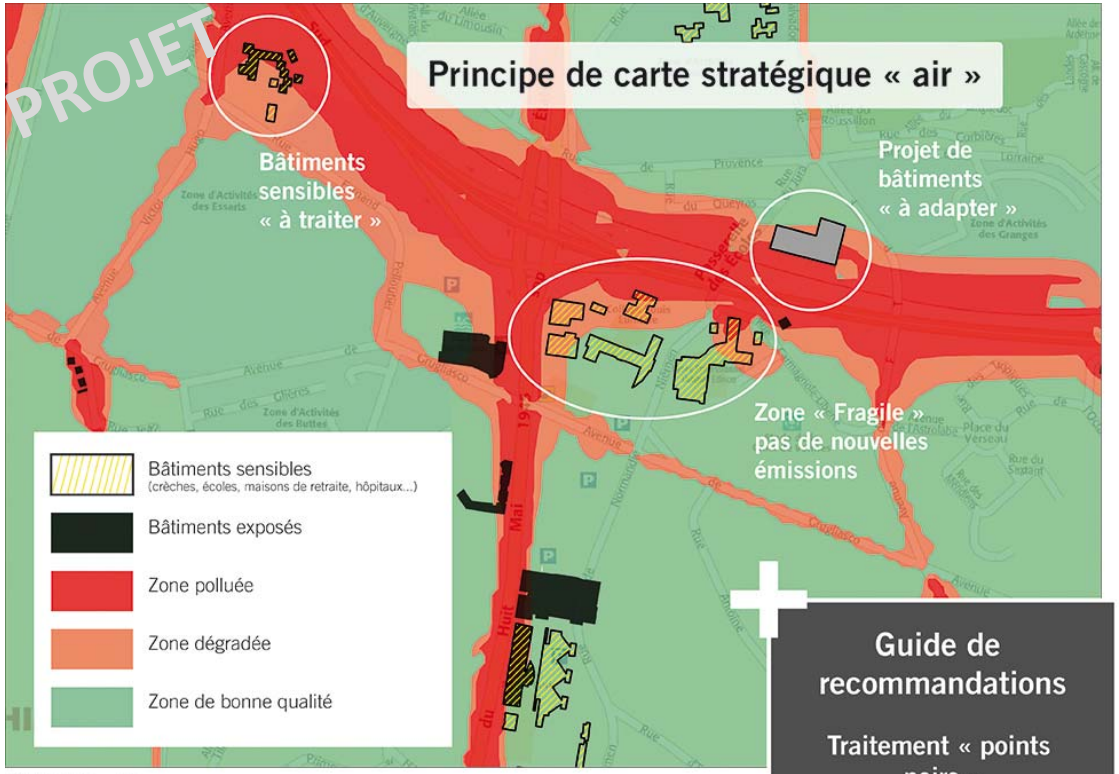

© Air Rhône-Alpes

Guide de recommandations

Traitement « points noirs »

Adaptation projets aux contraintes « air »

Un **questionnaire de satisfaction** est disponible sur notre site Internet www.air-rhonealpes.fr pour nous faire part de votre avis sur l'ensemble des informations mises à votre disposition par l'observatoire Air Rhône-Alpes

www.air-rhonealpes.fr

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Air Rhône-Alpes